

Le conseil se déroule en présence de Madame BOUSSARD directrice ainsi que ses ajointes Mme LAROCHE, Mme MEYER et Mme THEOCHARIDI et des représentants :

Collège A : Mme CHELLE Elisa, M. HOURSON Sébastien, M. LATTY Franck, M. LECOURT Benoît, Mme PESKINE Elsa, Mme DARSONVILLE Audrey, M. SOULA Mathieu.

Collège B : M. LE DIGOL Christophe, M. MULIER Thibaud, Mme NICOLAS Valérie, M. PREVOST-GELLA Jérôme, M. RAIMOND Sébastien, Mme ROCCATI marjolaine, Mme MAILLARD Ninon

Collège BIATSS : M. BRAHIM Nidhal, Mme, ROUGET Aurélie, Mme KHACHAM Anissa, Mme GABARD Fanny

Personnes Extérieures : Mme SCHEFFLER

Collège des usagers : SOUSA GOUVEIA Mathieu.

Personnes invitées : M. CAMUS, M. BARILLON, Mme ALIX, Mme BARROS, Mme BACHELET, Mme OLAOGOU

Personnes de droit : Mme VALMY-DONCHE Indiana, M. DESHAYES

Absents : M. BRANDAO Jorai, Mme PEREIRA DOS SANTOS Lucile, M. SIA HIDEVERT Rodrigue, Mme RIMBON Camille,

19/23 présents ou représentés, le quorum est atteint, le CUFR peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Point général

Accueil de la nouvelle responsable de la scolarité, Madame Maria Barros.
Situation budgétaire de l'UPN (présentation par A. Camus).
Validation des PV pléniers du CUFR du 26 novembre 2024.

2. Point scolarité

ADN présentée par Madame Alix.
Bilan du CRFPA présenté par Monsieur Deshayes.
Bilan Partiel (modalités de surveillance).
Étudiants en situation de handicap (Examens).
Dates eCandidat : Licence, Master, IEJ, FC.

3. Élection partielle BIATSS du 17 décembre

Présentation du nouveau membre.

4. Informations diverses

Conférence organisée à l'occasion des 50 ans de la loi IVG, « De haute lutte : de la dépenalisation à la constitutionnalisation, la révolution de l'avortement », avec S. Hennette-Vauchez et T. Hochmann, vendredi 17 janvier 2025 à 12h dans l'amphi D du bâtiment Veil.

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/V1LyokY25FXCYFg7>

Déroulé du conseil 14h15

Madame Boussard ouvre la séance et indique que l'ordre des points portés à l'ordre du jour sera modifié afin de tenir compte des impératifs des invités.

Elle précise l'ajout au drive des éléments relatifs à la conférence organisée par l'Université Paris Nanterre, avec S. Hennette-Vauchez V et Th. Hochmann, pour célébrer Le cinquantième anniversaire de la loi Veil relative à l'IVG. La conférence « De haute lutte : de la dépenalisation à la constitutionnalisation, la révolution de l'avortement » a été déplacée de l'amphithéâtre Weber à l'UFR DSP le 17 janvier 2025 de 12h à 14h. Elle précise que l'inscription est gratuite mais nécessaire.

1. Situation budgétaire de l'UPN (présentation par A. Camus).

Aurélien Camus remercie la directrice de l'UFR de l'avoir invité pour répondre aux demandes qui ont été soulevées en matière budgétaire.

Il indique qu'il évoquera le cadre budgétaire général, avant de parler de la situation actuelle de l'université. Cette dernière, qui peut paraître inquiétante, appelle une attention toute particulière, mais pour il se veut rassurant.

Aurélien Camus rappelle d'abord qu'il n'y a qu'un seul budget, celui de l'établissement, voté par le conseil d'administration, qui ne se distingue pas du budget des composantes ; le dernier vote a eu lieu le 16 décembre 2024 et prévoyait un budget qui était fortement déficitaire (fonds de roulement négatif).

Il détaille ensuite les recettes et dépenses.

La principale source de financement de l'université Paris Nanterre est la subvention de charges pour services publics. Elle est versée chaque année en différentes tranches. Elle était d'un montant de 192M€ environ pour 2024, ce qui est infiniment trop faible dès lors que l'université assume 184M€ de charges de masse salariale sur un budget qui comprend 251M€ de dépenses. Or, l'Université Paris Nanterre connaît un problème drastique de sous-encadrement des enseignants-chercheurs comme des personnels administratifs, ayant sans doute le ratio d'encadrement le plus faible en France. La présidence de l'université tente de revenir à un ratio plus équilibré de 45% d'EC pour 55% d'administratifs au lieu de 35/65, ce qui pose un certain nombre de difficultés administratives. S'y ajoutent des ressources propres liées à l'apprentissage et à la formation continue. Il pourrait également y avoir d'autres ressources venant notamment des collectives territoriales, mais qui sont particulièrement faibles par rapport à d'autres universités. L'université est en constante discussion avec le CD92 afin de pouvoir négocier ces dotations. L'an dernier, le département a versé 500 000€ de fonctionnement et 1M€ d'investissement ; à titre de comparaison la Métropole de Toulouse donne 15M€ à l'université Toulouse Capitole. Enfin, les étudiants autres que boursiers paient la CVEC dont le total s'élève à 2,325M€.

Les 251M€ de dépenses tiennent à la masse salariale (184M€), à laquelle s'ajoutent 35M€ de fonctionnement, le reliquat passant en investissement ; ce dernier poste a été très faible en 2024 au regard des arbitrages qu'il a fallu faire, alors que, paradoxalement, les bâtiments génèrent énormément de surcoût, notamment pour les fluides dont le coût augmente terriblement : 4,8M€ en 2024 alors même que la piscine a été désactivée pendant une longue période. Les frais de fonctionnement incluent également la sécurité qui coûte cher : à titre d'exemple, le marché public passé avec la société Lutèce représente 4M€/an parce que certaines activités ponctuelles ont été pérennisées et qu'il y a eu une augmentation liée à la revalorisation des rémunérations des agents de sécurité. Les bibliothèques coûtent également très cher, notamment les contrats avec les maisons d'éditions : la BU du SCD représente 1,4M€ de fonctionnement annuel.

Les investissements des dernières années ont essentiellement porté sur le centre sportif, qui a englouti 5M€ de prélèvement sur le fonds de roulement, malgré le co-financement région Etat et département et le bâtiment modulaire prévu pour accueillir les formations anciennement situées sur le PULV ainsi que l'IRA, entièrement financé par la trésorerie de l'université, prélevés sur le fonds de roulement et qui représente 9M€.

Aurélien Camus explique ensuite que la phase préparatoire de la construction du budget débute à l'automne au moment du budget rectificatif (BR). A ce moment-là commencent des allers retours avec les services et les UFR, des discussions avec remontées de besoins. Il précise qu'il souhaite faire modifier la procédure, considérant que les arbitrages ne devraient pas être faits après le vote du budget dans les UFR, mais avant. Actuellement, une 1^{ère} construction est faite en collaboration avec la direction financière, qui propose une ventilation (fonctionnement, masse salariale, équipement) à partir de laquelle les CUFR votent un budget ; puis interviennent des arbitrages de l'université sur ces budgets, qui sont parfois sévères. Or, ils sont communiqués sans qu'il y ait de nouvelle discussion au sein de CUFR sur la nouvelle ventilation qui devrait résulter de ces arbitrages. L'enjeu, pour le budget 2026, serait qu'il y ait des arbitrages et une discussion du montant global du budget avant, afin de permettre au CUFR de voter en connaissance de cause. Cela supposerait un travail et un calendrier différent, mais aussi que le CUFR ait identifié les besoins de l'UFR en amont des arbitrages et que des discussions soient menées par l'intermédiaire du responsable financier. La procédure proposée supposerait donc peut-être deux discussions en CUFR : une discussion sur le montant global et sur l'affectation des ressources selon les besoins, puis un second vote sur la ventilation définitive entre le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale. Il annonce une communication à venir sur cette nouvelle méthode.

S'agissant de la situation actuelle de l'Université Paris Nanterre, Aurélien Camus précise qu'elle appelle une attention toute particulière. Il souligne qu'il y a eu, pour répondre à une difficulté de sous-encadrement, des campagnes d'emploi volontaristes : 14 créations en 2024, pas de gel et même la possibilité, sur certains besoins spécifiques, de faire une demande de création (ex. le poste demandé à l'agrégation de droit public). Il est toutefois à craindre que ces créations soient gelées pour 2025, puisque le budget a été rejeté par le ministère ; il précise toutefois qu'un rendez-vous est prévu avec la DGSIP la semaine suivante, ce qui permettra d'en savoir davantage.

La situation actuelle tient à la publication d'un nouveau décret financier qui est entré en vigueur début janvier et qui concerne les universités. Il pose 3 critères de soutenabilité financière. Le déficit n'est plus considéré comme important, l'important étant désormais le fonds de roulement et la trésorerie.

Aurélien Camus expose que le fonds de roulement est la capacité d'un organisme à engendrer des excédents définitifs de son activité, soit en baissant les dépenses, soit en augmentant les recettes. Il détermine alors la trésorerie. Celle-ci était de 33M€ au BR 2024 de l'université mais devrait baisser de 19M€ en 2025 (prévisionnel), pour atteindre un peu plus de 12M€. Le fonds de roulement sera négatif dans la construction budgétaire. Actuellement, dans l'hypothèse inverse, l'université ne crée pas d'excédent, permettant d'assurer la continuité de l'activité, piochant dans la trésorerie pour assurer le paiement (fonctionnement et investissement), étant précisé que la masse salariale est assurée par la subvention de charges pour service public.

Aurélien Camus précise que si le scénario du BI 2025 est gardé tel qu'il a été pensé, le fonds de roulement sera négatif, afin de maintenir une campagne emploi, choix politique lié à des difficultés structurelles (des postes ouverts ont été conservés, les postes n'ont pas été gelés et ont pu être republiés, d'autres ont été créés). Il relève que, dans une certaine mesure, les campagnes emplois antérieures sont également payées dans le budget actuel. Sur un premier budget, la rémunération des EC s'effectue sur les 4 derniers mois au moment des recrutements ; pour les administratifs c'est le même principe, avec un taux d'exécution autour de 50 %.

Il explique que la mise en place d'un nouveau régime est appliquée pour les personnels administratifs s'agissant des primes RIFSEEP et précise que, pour assurer l'attractivité du recrutement des agents administratifs à Nanterre, il a été prévu la tranche la plus haute possible, c'est-à-dire 1 million d'euros, afin de tenir compte de la concurrence avec UP1 et UP2 mais également avec d'autres universités de la région parisienne. Ce qui entre dans le choix d'un futur(e) candidat(e) à être recruté à Nanterre, c'est la grille indiciaire de traitement avec, pour variable, les primes. Une étude de la DRH a permis de constater que l'Université Paris Nanterre était plutôt dans la tranche basse des primes allouées, ce qui pèse sur le choix

des personnels susceptibles d'être recrutés, alors que le montant de rémunération fixe n'est pas modifiable. Le choix a été fait d'opter pour un régime indemnitaire plus élevé, emportant une augmentation de la masse salariale.

Or, l'un des critères du décret financier (Bernard Dizambourg) tient également au ratio entre la masse salariale et le reste des dépenses : il serait fixé à 85% de masse salariale pour qu'un établissement soit considéré en bonne santé. Actuellement, l'établissement est à 90% il reste donc 10% de financement pour l'investissement et le fonctionnement. De plus, un établissement ne peut pas tenir avec un niveau d'investissement trop faible, en tout cas aussi faible qu'il l'est actuellement : la barre des Lettres doit être renouvelée – 60M€ sont nécessaires pour lesquels nous sommes en discussion avec l'Etat et la Région. Aurélien Camus précise que la direction du patrimoine fonctionne avec un budget de 4.5M€, alors que le besoin est de 8M€.

Revenant sur le rejet du budget initial proposé, Aurélien Camus expose que le « Pré-CA » avec le rectorat s'est bien passé, qu'il s'était montré assez compréhensif mais qu'il s'est fait corriger par le ministère qui a refusé le budget. Le rectorat a alors laissé 1 mois au CA pour faire un correctif puis, le 23 décembre, la rectrice déléguée, Isabelle Prat, a finalement refusé le budget.

De nouveaux correctifs ont été apportés pendant les congés de fin d'année, afin de répondre à l'exigence d'un retour à un fonds de roulement proche de 0, voire légèrement positif.

Pour cela ont été engagées des réécritures, en maintenant les postes créés en EC comme BIATSS. Des efforts ont donc dû être faits sur le fonctionnement et l'investissement. Pour le fonctionnement, cela suppose de passer le prélèvement sur les ressources propres (apprentissage, FC et futurs contrats recherche) de 15 à 25%. Il s'agit d'un choix pragmatique et fondé sur le constat que l'université se situe dans la tranche basse des prélèvements : PSL prélèverait 40%, le CNRS 30%...

Aurélien Camus indique que les ratios ne sont pas les mêmes, que Saclay bénéficie d'un nombre important de financement ANR et que les contraintes de bâtiment sont faibles dès lors qu'ils ont notamment bénéficié du plan campus (qui permet la rénovation bâimentaire des universités) à hauteur de 30 ou 40M€. Il relève qu'ils sont néanmoins également en déficit.

Elsa Peskine demande si les universités Paris centre ont bénéficié du plan campus.

Aurélien Camus pense que c'est le cas du campus Lourcine, sans certitude toutefois.

Aurélien Camus précise que le passage de 15 à 25 % de prélèvement sur les ressources propres permet une baisse des dépenses de 1,2M€.

De plus les recettes sont revues également car le budget initial retoqué envisageait des recettes prudentes. Leur évaluation est généralement faite à partir des inscriptions de septembre, mais on constate une différence en décembre, le montant a donc été actualisé et réajusté à 2,3 M€.

De plus, il indique que l'université espère que des fonds seront versés par les collectivités, sachant que la période est précisément celle des réévaluations. Ainsi espère-t-on obtenir des fonds de la ville de Nanterre, qui ne donne rien pour l'heure, mais dont l'accord cadre arrive à échéance et va être rediscuté. La Région s'engage à permettre de l'investissement grâce à des prêts contractés par elle pour une dotation à l'université, qui pourrait notamment permettre de poursuivre l'investissement de rénovation de la BU ; mais Aurélien Camus note que les discussions sont âpres, particulièrement avec le Département qui, bien que très riche, verse moins que beaucoup d'autres.

Aurélien Camus confirme, sur l'interpellation d'Elsa Peskine, que le Département a financé seulement 500 000€ de fonctionnement alors qu'il dispose de beaucoup de recettes notamment grâce au tissu entrepreneurial et à la sociologie des habitants.

Il précise encore que des négociations ont encore lieu avec l'EPT Ouest (établissement public territorial) qui ne donne rien non plus, tout en bénéficiant de nos infrastructures.

Il ajoute qu'est encore prévue une baisse des dépenses d'investissement et une économie de 1,8M€ par décalage dans le temps de certains recrutements, particulièrement de personnels administratifs en les retardant autant que possible.

Cet ensemble permet de faire une économie de 6,4M€ dont l'argumentaire est en cours de préparation. La nouvelle version du budget devrait être votée le lundi 14 janvier.

Aurélien Camus indique que cela impliquera une nouvelle discussion budgétaire du CUFR, particulièrement en raison de la question du passage de 15 à 25% du prélèvement sur les ressources propres mais que la discussion devra être la plus rapide possible avec l'accompagnement des services administratifs.

Sabine Boussard remercie Aurélien Camus de sa présentation.

Elle souligne que le budget qui avait été voté par le CUFR sanctuarisait 10% des ressources propres, qui ne devraient donc simplement pas être récupérées lors du BR mais ne devaient pas être utilisés – encore, relève-t-elle, qu'il aurait été indiqué en conseil de directeurs que la somme serait peut-être néanmoins restituée.

De plus, elle rappelle qu'une somme n'avait pas été installée à l'issue du BI, qui n'avait donc pas été prise en compte.

Dès lors, elle pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le budget qui avait été voté par le CUFR.

Aurélien Camus confirme que la reprise du budget ne sera sans doute pas nécessaire dans ces conditions.

Faizath Olaogou demande à Aurélien Camus si la subvention de 192M€ versée à l'établissement concerne de l'investissement ou du fonctionnement. Il confirme qu'elle concerne les deux mais qu'elle est très inférieure à ce qui est nécessaire.

Faizath Olaogou demande encore si les 184M€ de masse salariale sont de la MSU ou de la MSE.

Aurélien Camus répond que ce sont les deux : la MSE (masse salariale d'État) est plafonnée et correspond à un nombre d'emplois alloués par l'État ; elle est quasiment consommée actuellement. La MSU (masse salariale de l'université) concerne le paiement des agents contractuels, non permanents, et est prise sur les fonds propres de l'université. Par exemple, un personnel dédié à l'apprentissage est financé par le budget apprentissage (ressources propres). La politique de basculement de nombreux contractuels en titulaires les fait passer de la MSU à MSE, consommant des emplois MSE. Cela a été particulièrement le cas pour les contrats liés à la médecine préventive jusqu'alors financés en grande partie par la CVEC.

Elsa Peskine demande à revenir sur le budget UFR, notamment comprendre les enjeux : quelle est la dotation, la procédure, données connues, ressources propres de l'UFR/de l'établissement.

Aurélien Camus indique que l'UFR dispose d'une dotation établissement de 229 000 €, il précise que l'UFR dispose de 1,7M€ de ressources propres pour un total de recettes supérieur à 1,9M€. Les dépenses ne sont installées qu'autour de 1 086 000€ à l'automne, lors des discussions budgétaires avec la direction financière pour la construction du budget. Il lui semble que c'est précisément sur ce point qu'il y a une difficulté dans l'organisation de la procédure budgétaire parce que les choix politiques devraient précéder la technique budgétaire.

La demande était donc d'installer 1 086 000€, dont 412 000€ de fonctionnement, 323 000€ de dépenses de personnel, 350 000€ de dépenses d'investissement. Pour le Budget initial de 2025, 894 000€ ont été finalement installés (au lieu 1 086 000 €), suite à l'arbitrage, relevant une baisse de 192 000€. Tous les crédits n'ont pas été ouverts, l'université joue sur ces arbitrages pour créer des fonds de roulements. Les arbitrages empêchent de dépenser au niveau des composantes. Par suite, les dépenses sont réduites à hauteur de 320 000€ de fonctionnement et 250 000€ d'investissement, les dépenses de personnels demeurent à 323 000€ car correspondent à des emplois publiés.

Aurélien Camus indique que la méthode a consisté à hiérarchiser les besoins et à prendre en compte le taux d'exécution des années précédentes – étant précisé que le taux était assez bas en 2021 et 2022. Il relève sur ce point que le constat de ces taux bas a conduit à augmenter les dépenses en fin d'année, que cela conduit à inciter à dépenser, sans nécessité réelle ; ce qui semble une solution peu souhaitable.

Pour 2025, le budget est davantage ouvert à la dépense qu'en 2024, il rappelle que le budget est réajusté au moment du BR. Compte tenu des contraintes budgétaires de cette année, il devrait y avoir 2 BR. Il y aura un BR d'ajustement, ce qui donnera peut-être lieu à une réévaluation et à des ajustements au regard de la subvention pour charges de SP, généralement connue en décembre, sauf cette année en raison de la situation budgétaire nationale. Cette information est promise pour fin janvier, mais interviendra probablement plus tard. Le budget rectificatif permettra également de tenir compte de la réforme de l'apprentissage (suppression des incitations auprès des entreprises) et de ses effets sur les inscriptions. Il précise que la réforme ne semble pas avoir eu d'effet pour le moment, puisque les recettes liées à l'apprentissage continuent d'augmenter ; toutefois, le niveau de prise en charge réglementaire étant appelé à baisser, il est difficile de l'apprécier pour le moment. Le BR sera donc un moment de réajustement, sans doute à la hausse. Il faudra alors identifier des besoins pour bénéficier d'ouvertures de crédits. Au cours des dernières années, les arbitrages pour DSP étaient autour de 800 000€ (excepté en 2023, en raison d'une demande d'investissement important).

Sébastien Raimond se dit édifié et scandalisé d'apprendre que l'université dispose de la dotation la plus faible de France pour un département qui a tant d'argent.

Il demande à Aurélien Camus son sentiment sur la nécessité d'adresser un message politique, d'envisager une forme de mobilisation, constatant depuis plusieurs années les sous-effectifs et la sous-dotation : comment l'Université Paris Nanterre envisage-t-elle les choses ? Une médiatisation est-elle envisagée ? Il indique ne pas douter que la présidence réfléchit, mais souhaite savoir ce qu'il en est concrètement. Il s'interroge également sur les recettes liées à la taxe d'apprentissage.

Aurélien Camus évoque une difficulté quant à la récupération de la taxe d'apprentissage à Nanterre : pour rappel, la taxe d'apprentissage payée par les entreprises peut être, en partie, soit versée à la formation, soit à l'université. L'an dernier, en « exécuté », l'établissement avait entre 500 et 600 000€, ce qui est très peu. A titre de comparaison, l'université PSL Dauphine dispose de 8M€ et utilise des réseaux et du personnels dédié à cela. Une réorganisation des services est en cours au sein de l'UPN sur ce point, car la présidence constate que trop d'acteurs travaillent sur le dossier : responsables de formation, API, Fondation Alumni, etc. Aurélien Camus dit ne pas avoir de réponse immédiate, mais que le travail est en cours afin qu'une cellule dédiée soit créée et il souhaite voir comment la faire évoluer tout en collaborant avec les services et les composantes.

Aurélien Camus précise encore que la Direction de l'UPN est en discussion continue avec le département des Hauts-de-Seine (Georges Siffredi), mais constate qu'ils ne sont pas dans une logique de financement de l'enseignement supérieur, probablement en raison d'une mauvaise image de l'université. Le travail semble toutefois commencer à porter ses fruits.

Jérôme Prévost-Gella souhaite savoir ce que les instances attendent du CUFR dans le vote du budget. Il demande quelle est la mission précise du CUFR dans le vote du budget et s'il y a un texte qui délimite la compétence des instances centrales et du CUFR.

Aurélien Camus précise qu'il n'y a pas de texte, car le CUFR n'a pas de compétence budgétaire. Le CUFR travaille sur des lignes allouées par l'établissement, mais il n'y a qu'un seul budget, celui de l'établissement. Il pense qu'il convient néanmoins de revoir le calendrier pour que les discussions au sein de CUFR sur l'objet des dépenses précèdent le vote par l'établissement.

Jérôme Prévost-Gella se demande alors s'il y a un sens à faire voter le CUFR.

Aurélien Camus indique que le vote a un sens car il permet d'exprimer une volonté.

Jérôme Prévost-Gella s'interroge sur un contrôle des répartitions finalement faites par les UFR.

Aurélien Camus précise que les directions centrales et l'agence comptable exercent un contrôle parce qu'ils valident la dépense dans la limite des autorisations accordées ; puis, si l'UFR dépasse les montants alloués, des transferts investissement/fonctionnement peuvent le cas échéant être réalisés.

Jérôme Prévost-Gella demande alors précisément s'il relève d'un CUFR d'allouer des fonds pour le financement d'un colloque.

Sabine Boussard précise que le CUFR a une marge de manœuvre pour allouer les fonds de fonctionnement.

Valérie Nicolas explique qu'il n'y a pas de frontière, il n'y a pas de répartition des compétences puisqu'il n'y a qu'un seul titre de compétence et précise qu'il s'agit d'un contrôle d'opportunité de la dépense dans la limite de ce qui est autorisé, ce que confirme Aurélien Camus.

Jérôme Prévost-Gella demande, finalement, s'il doit y avoir une politique budgétaire du CUFR.

Selon Aurélien Camus, le montant global et la répartition doivent être décidés en amont, il indique que c'est ce qu'il souhaiterait en réorganisant la procédure, selon le modèle d'une lettre de cadrage : que l'Université Paris Nanterre fasse une proposition d'enveloppe, que le CUFR en discute, que le responsable administratif, en collaboration avec la direction de l'UFR, négocie avec l'Université Paris Nanterre, puis, en interne, il deviendrait possible de réorganiser les fonds effectivement alloués en décidant des ventilations, en fonction des projets envisagés.

Sabine Boussard indique qu'il est prévu de discuter en mars des lignes de dépenses en interne, en fonction du budget qui aura été installé.

Aurélien Camus rappelle qu'en 2024, le BR a été voté fin septembre à la suite de l'élection de la nouvelle équipe présidentielle, ce qui a engendré un retard d'un mois environ. Les discussions ont été retardées et il a été difficile de faire les arbitrages pour respecter les délais imposés par le rectorat.

Sabine Boussard indique avoir prévu, de faire un bilan des dépenses 2024, de déterminer ce qui est incompressible (copies, vacataires...) et de définir la politique budgétaire en fonction de la somme disponible, laquelle ne sera pas énorme dès lors que les dépenses de l'apprentissage, par exemple, ne peuvent être que de l'investissement puisqu'elles doivent bénéficier aux apprentis.

Aurélien Camus souligne, sur ce point, que les pratiques sont très diverses d'une UFR à l'autre.

Sabine Boussard dit que la discussion a déjà eu lieu et qu'elle a compris que les dépenses ne pouvaient être réalisées qu'en investissement, les bénéficiaires étant les étudiants en apprentissage.

Aurélien Camus précise que ce peut être de la masse salariale, de l'investissement ou du fonctionnement, dès lors qu'un lien, même indirect, existe avec la formation.

Elsa Peskine souligne qu'il faudra peut-être, d'ailleurs, rediscuter avec les autres responsables de formation en apprentissage pour savoir si leurs budgets pourront fonctionner au regard du nouveau prélèvement annoncé par l'Université.

Sabine Boussard indique que cela ne devrait pas poser de problème dès lors que des fonds ont été sanctuarisés et qu'ils sont fongibles. Cette évolution ne remettra pas en cause le prélèvement de l'UFR sur le fonctionnement.

Indiana Valmy précise que les discussions ont eu lieu le 23 décembre sur cette question du prélèvement et que la réaction a dû être très rapide. Afin de réduire l'impact budgétaire sur l'apprentissage les lignes ont très peu été touchées.

Le conseil remercie vivement Aurélien Camus.

Sabine Boussard indique que Caroline Rolland Diamond a également proposé de venir à la rencontre des conseillers et des conseillères.

Présentation de l'académie du droit de Nanterre (ADN) par Julie Alix

Julie Alix remercie Sabine Boussard de l'avoir invitée à venir présenter l'ADN, qu'elle codirige avec Anne Danis-Fatôme, pour la faire mieux connaître.

L'Académie de Droit de Nanterre est un programme imaginé par Soraya Amrani-Mekki et mis en place à la rentrée 2022-23. Il se propose d'accompagner des étudiants de licence de droit pendant leurs années de L2 et L3. Sont concernés environ 35 étudiants par an.

L'ADN propose aux étudiants un accompagnement dans la construction de leur orientation et leur projet professionnel et les accompagne dans l'apprentissage des usages sociaux et professionnels, nombreux en droit et peu maîtrisés par les étudiants. Elle est également un espace de découverte des métiers du droit et de la justice et de rencontre avec des praticiens.

L'ADN repose sur des partenariats de l'Université Paris Nanterre avec des représentants de profession : Cour d'appel de Versailles, Chambre nationale des commissaires de justice, Ordre des avocats aux conseils, cabinets d'avocats, SPIP92, chambre des notaires des Hauts de seine, etc.

Julie Alix précise qu'elle travaille à d'autres partenariats, complémentaires, par exemple avec le tribunal de commerce. Ces partenariats permettent d'offrir aux étudiants un mentorat (parrains issus des professions juridiques et judiciaires qui les suivent pendant 2 ans) et des stages : chaque étudiant réalise au moins 4 stages d'observation d'au moins une semaine, dont un chez son mentor et un en juridiction. Les stages sont d'une durée de 5 jours minimum, mais davantage si la structure d'accueil accepte ; ainsi sont-ils reçus 2 mois au greffe du TJ Nanterre et 2 semaines au SPIP (1 milieu fermé, 1 milieu ouvert). Ils assistent également à des conférences dans ou hors l'Université et à des visites organisées à leur demande, qui permettent de rencontrer des personnalités marquantes, des professionnels (Mme Tulkens, M. Lyon-Caen, M. Vigouroux), de discuter de sujets d'actualité, notamment à l'occasion de sorties d'ouvrages. S'y ajoutent des conférences coorganisées avec des masters. Ainsi ont-ils, avec le master JPP, assisté à une conférence de Mme Robert-Diard.

Enfin, Julie Alix indique qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les étudiants de l'ADN pour qu'ils participent à l'organisation de conférences, car ils sont très demandeurs de rencontrer des praticiens, des étudiants de master, des doctorants ou des enseignants qu'ils ne connaissent pas par ailleurs. Ces conférences sont très formatrices pour les étudiants, elles sont l'occasion de découvrir des lieux du droit ou de justice, elles sont

l'occasion d'enseignement d'usages professionnels, sociaux, ne serait-ce que sur la tenue vestimentaire ou encore le positionnement. Elles permettent de belles rencontres et suscitent parfois des vocations. Julie Alix indique que des ateliers « savoir être professionnel » sont proposés aux étudiants de l'ADN, autour de la rédaction de CV et de lettres de motivation et de la passation d'entretiens.

Enfin, les étudiants sont chargés d'organiser les événements avec les personnes qu'ils souhaitent recevoir : ils prennent contact et réalisent des affiches, ce qui est très formateur.

Julie Alix expose ensuite le mode de recrutement des étudiants accueillis par l'ADN. Chaque année, elle et Anne Danis-Fatôme identifient les meilleurs étudiants de L1, c'est-à-dire ceux ayant une moyenne supérieure à 13,5. Elles les invitent à se présenter en entretien (environ 40 à 50 se présentent sur 300). Elle souligne que tous ne le souhaitent pas, car participer à l'ADN demande du temps et de la motivation. Elles recrutent alors 15 étudiants en fin de 1^{ère} année et éventuellement 20 supplémentaires en fin de L2, car elles constatent une petite déperdition, notamment du fait de départs en magistère. Les entretiens sont principalement ciblés vers les étudiants qui semblent le plus en avoir besoin : ceux auxquels il manque manifestement les codes et qui auront des difficultés à trouver des stages. Julie Alix souligne qu'elles tentent ainsi de procéder à un recrutement sur la base de critères sociaux ; mais sans disposer de la liste des étudiants boursiers, dont elles ne peuvent avoir communication. Elles retiennent ceux qui doivent travailler en parallèle de leurs études, notamment l'été. La sélection est donc fondée sur le niveau universitaire et un apparent besoin social. Pour autant, Julie Alix indique la volonté d'assurer une véritable mixité. Ainsi, quelques étudiants issus de la préparation Bessière intègrent l'ADN en L3 et apportent beaucoup aux autres étudiants.

Julie Alix précise encore que le programme n'est pas facile à faire vivre, car il requiert simultanément beaucoup de mentors et de stages. Mais elle constate que l'ensemble des partenaires accueillants et mentors sont heureux de recevoir des étudiants de L2, encore émerveillés et ayant envie d'apprendre. Les retours de ces partenaires, notamment lors du cocktail de fin d'année organisé à la bibliothèque de l'ordre des avocats aux conseils, qui prête ses locaux, est l'occasion de l'entendre dire.

Financièrement, l'ADN représente des CPF de 15h pour chaque codirectrice (chargée de mission UFR) et repose sur le soutien matériel d'Isabelle Jorré et du secrétariat de la direction pour le volet communication. L'UFR finance également le cocktail de fin d'année et, ponctuellement, des sweats floqués (20 par an à 22€ l'unité) et, cette année, des livres.

Julie Alix constate que l'accompagnement initie véritablement un cercle vertueux car il donne un sentiment d'appartenance à une communauté. Beaucoup d'étudiants recrutés sont moteurs pour la Nuit du droit, présents aux JPO, présents à la conférence de rentrée de L1, si bien que l'ADN est ainsi utile également pour le corps enseignant. Julie Alix souligne que cela demande beaucoup d'énergie, mais que cela apporte de grandes satisfactions.

Marjolaine Roccati remercie beaucoup Julie Alix et Anne Danis-Fatôme pour ce programme et manifeste une certaine frustration de ne pouvoir l'élargir. Elle demande confirmation que les étudiants bénéficient du même mentor pour 2 ans. Elle souligne que la première promotion est cette année en M1 et se demande s'ils pourraient, à leur tour, être tuteurs des L1.

Julie Alix souligne qu'il faisait partie du projet de fidéliser les étudiants. La 1^{ère} promotion, nommée Marie Truchet, a entraîné une petite déception, car la majorité des étudiants a fait le choix de partir de Nanterre en M1. Les étudiants ont dit avoir envie de découvrir autre chose et il semble difficile de le leur reprocher. Julie Alix demeure convaincue que cela va changer, même si elle éprouve une certaine fierté que la carte de visite acquise ait fonctionné.

Elle s'interroge néanmoins sur des solutions pour éviter ces départs : elle précise qu'elle et Anne Danis-Fatôme tentent de structurer le réseau des anciens en créant une association, ce qui permettrait de trouver des subventions. Elle note que certains sont revenus pour assister à la conférence de K. Parrot et ont eu l'occasion d'indiquer à cette occasion qu'ils étaient surpris et déçus par le déroulement de leur M1, en l'occurrence en droit social à l'université Paris Panthéon-Sorbonne ; une autre, désormais étudiante à Dauphine, a fait le même constat. Julie Alix espère que ces retours seront entendus par les étudiants de l'ADN actuellement en L3.

Elle relève également la nécessité de réfléchir à un moyen de faire le lien avec les masters et constate que les étudiants ne regardent par le nom de directeurs mais seulement l'université qui propose le master, ce qui pose question. Elle note ainsi que l'invitation aux cérémonies de remises de diplômes de master est une bonne idée pour faire rencontrer les étudiants de master et motiver les académiciens (initiative de Mme Benlolo-Carabot pour le droit européen)

Sabine Boussard précise que le cocktail de fin d'année représente une dépense de 3000€ parce que le traiteur est imposé par la Cour de cassation, qu'une dépense de 600€ a été engagée pour les sweats et parfois un peu plus pour des pots à l'issue des conférences. Elle conclut donc que le fonctionnement du programme nécessite 4000€, ce qui pourrait donc justifier la création d'une association pour faciliter la gestion et la mise en place de cotisation pour les financements complémentaires par les anciens.

Franck Latty demande si certains sont tout de même restés à Nanterre.

Julie Alix indique que 2 sont inscrits en Master Droit de l'homme et droit du Numérique. Elle souligne qu'il revient aussi aux enseignants chercheurs de l'université de promouvoir leurs masters.

Elsa Peskine souligne que cette question dépasse celle des masters pour les académiciens, puisque l'on constate dès Parcoursup un recul de l'attrait pour l'université de Nanterre et que, plus largement, l'étape du master conduit à une déperdition importante, car l'attrait de Paris centre est assez difficile à contrecarrer.

Sabine Boussard souligne que l'on constate la même chose pour les doubles licences, pour lesquelles l'université investit davantage que pour d'autres étudiants, puisque le coût administratif est plus important, et qui partent eux aussi.

Julie Alix et Sabine Boussard concluent néanmoins toutes deux qu'il ne faut pas se décourager, car sans doute resteront-ils des Nanterrois de cœur, qui viendront faire des TD à l'université et continueront d'évoquer leur « origine ».

Mathieu Soula demande quelle est la valeur ajoutée et s'interroge sur la nécessité d'apporter des codes aux étudiants qui peuvent les apprendre en stage et au fil de leurs études.

Julie Alix souligne qu'être très bon ne suffit pas et que les codes doivent également être acquis.

Le conseil remercie Julie Alix de sa présentation et son travail.

Monsieur LE DIGOL part à 15h45

Bilan du CRFPA par Olivier Deshayes

Olivier Deshayes vient présenter un bilan chiffré (**disponible sur drive**) du CRFPA 2024, qui mobilise de nombreux acteurs de l'UFR. Il souhaiterait que ce rendez-vous devienne annuel.

Il présente quelques chiffres : 870 inscrits en 2024, 582 présents à l'examen, 242 ont été déclaré admissibles et 213 admis.

Il relève un taux d'admis de 36,6%, en très légère augmentation et une augmentation du nombre d'inscrits. L'IEJ de Nanterre se place comme le 4^{ème} IEJ de France en valeur absolue, étant précisé qu'il n'est pas possible de faire un classement par taux d'admission car certaines universités ne diffusent pas leur nombre d'inscrits. Le taux d'admission reste assez loin de celui de Paris Panthéon Assas, mais a un taux comparable au regard du nombre d'inscrits.

Enfin, l'IEJ de Nanterre est le plus gros du ressort de la CA Versailles.

A la date de la présentation, Olivier Deshayes indique qu'il y a déjà plus de 1050 inscrits pour 2025.

Benoit Lecourt indique que le nombre de stages proposés à l'HEDAC augmente également, ce qui incite peut-être à de nouvelles inscriptions.

Olivier Deshayes rappelle que la rentrée 2025 aura lieu le 17 septembre et sera marquée par un volet prépa annuel, qui évolue avec la mise en place d'une plateforme dédiée qui permettra de mettre en ligne les captations vidéo de cours. Il remercie les collègues qui acceptent de maintenir leur participation en dépit des difficultés que cela représente et se dit certain qu'il y aura un effet positif pour les étudiants. Il rappelle également que va bientôt être lancée la préparation estivale, dont les inscriptions sont prises avant même la réalisation technique.

Olivier Deshayes indique également qu'il souhaitait présenter au conseil quelques sources d'inquiétudes et difficultés. Il souligne la logistique infernale que représente, de début septembre à début décembre, l'organisation de l'examen, qui requiert de faire travailler ensemble praticiens et universitaires.

Quelques points de vigilance doivent être relevés : la difficulté liée à la fermeture des amphithéâtres en raison des travaux : le lancement des épreuves dans 3 amphithéâtres dans 2 bâtiments différents par Olivier Deshayes et Capucine Nemo-Pekelman (qui se sont sentis un peu seuls) a été particulièrement compliqué, le fait qu'il s'agisse d'un examen national qui requiert un contrôle d'identité des candidats. Aussi formule-t-il la requête de disposer des amphithéâtres de la faculté, tant pour fluidifier l'organisation que pour tranquilliser les étudiants.

La même difficulté se répète pour les oraux (grand oral et oraux d'anglais), car l'IEJ ne peut compter que sur les bureaux des enseignants chercheurs, faute de pouvoir accéder aux salles de cours. Ainsi souligne-t-il qu'il a été saisi cette année d'un recours gracieux de la part d'un candidat, parce que la salle dans laquelle l'examen a eu lieu était matériellement trop petite pour permettre l'accueil du public, contrairement à la réglementation officielle. Olivier Deshayes formule donc la requête que l'on renverse la perspective et place les oraux avant de placer les cours qui pourraient, le temps des examens, avoir lieu dans d'autres bâtiments.

Olivier Deshayes poursuit en indiquant un 2^{ème} point de vigilance tenant à l'absence de personnels dédiés, autres que les directeurs et les personnels administratifs volontaires pour l'organisation de l'examen, des recrutements vacataires ne pouvant pas être une bonne solution. Il indique qu'il faudrait professionnaliser les contrôles et la surveillance des épreuves.

Enfin, il souligne un 3^{ème} point de vigilance tenant au fait que beaucoup d'étudiants s'inscrivent à l'IEJ pour bénéficier d'une convention de stage, ce qui permet d'augmenter le nombre d'inscrits, mais cela risque de disparaître car l'édition d'une convention suppose en principe la préparation d'un diplôme, ce que ne permet pas l'IEJ. O. Deshayes souligne que cela représenterait une grande perte financière.

Olivier Deshayes, à la demande de Franck Latty, précise que l'alerte sur ce dernier point est venue du service juridique.

Sabine Boussard indique à Olivier Deshayes la nécessité de contacter V. Champeil-Desplat, qui propose de s'occuper des questions délicates de ce type en qualité de Vice-Présidente en charge des affaires juridiques.

Julie Meyer précise que cette alerte est récurrente depuis plusieurs années.

Sabine Boussard demande s'il existe une maquette pour l'IEJ et qu'il faudrait alors y prévoir expressément un stage, serait-il facultatif.

Elle souligne que la situation est la même pour des doctorants qui auraient besoin de faire des stages au cours de leur doctorat et en sont empêchés faute de mention dans la formation doctorale. L'essentiel est de prévoir la possibilité du stage dans la maquette.

Olivier Deshayes évoque un dernier point de vigilance : la mise en œuvre de la préparation estivale, composée essentiellement d'entraînement à l'examen, à raison de 3 sessions donc 36 sujets/corrigés. Il souligne que si, pour la suite, ils pourront être adaptés, renouvelés, etc., cela sera très lourd pour la 1^{ère} année. Il rappelle que la rémunération sera intéressante, mais se dit conscient que cette mise en place constituera un gros effort, alors que les étudiants seront déjà inscrits. Il rappelle que les copies seront, en principe, corrigées par des vacataires.

Benoit Lecourt propose que les sujets soient demandés rapidement pour que les collègues s'organisent.

Olivier Deshayes confirme que telle est son intention.

Elsa Peskine souligne que le mail à venir devra préciser que les enseignants sont tous sollicités, au-delà de ceux qui contribuent à la préparation au cours de l'année.

Olivier Deshayes confirme avoir cette idée à l'esprit. Il souligne que l'enjeu est important car le coût prévu à l'IEJ de Nanterre est très inférieur à ce qui est proposé ailleurs, notamment à UP1, et que le choix a été fait de réserver la préparation estivale aux étudiants inscrits à l'année.

Madame Valmy intervient pour préciser que les personnels administratifs ont été largement engagés et que le travail fourni a été important. Ce travail supplémentaire a été fait de façon particulièrement méticuleuse et mérite d'être souligné.

S'agissant des salles disponibles, Madame Valmy précise qu'une attention avait été portée à la disponibilité des amphithéâtres les années précédentes, au point de déplacer la rentrée de l'université, mais que la chose était impossible cette année du fait des travaux. Elle précise que les dates du CRFPA sont les premières prises en compte par le pôle planning.

S'agissant des oraux, il a été remonté une trop grande complexité cette année. Elle précise qu'une réflexion est engagée dès à présent.

S'agissant de la vérification des identités et de la surveillance, elle indique que l'an prochain, ce sera planifié en tenant compte des obligations du personnels administratif, parce que l'examen a lieu au moment de la rentrée, période déjà très chargée. Indiana Valmy précise que la question a déjà été évoquée lors des réunions de rentrée pour exposer à l'équipe administrative l'importance de cet examen national.

Madame Valmy souligne que les services administratifs sont pleinement conscients de l'importance de cet examen, ce dont Olivier Deshayes les remercie vivement.

Validation PV plénier du 26 novembre 2024

Franck Latty remercie pour le niveau de détail du procès-verbal soumis.

Sabine Boussard remercie Aurélie Rouget de l'avoir saisi et mis en forme.

Le PV du CUFR plénier du 26 novembre est adopté à l'unanimité des votants.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Sabine Boussard indique que les deux PV à venir restent à saisir par l'équipe. Elle rappelle la tenue d'un CUFR restreint le 4 février à 14h pour voter les CPF et, peut-être, faire un point sur l'avancement du LMD5, le tout pour une durée d'1h30 au plus.

Sabine Boussard rappelle que le prochain CUFR plénier aura lieu le 11 mars, pour voter le budget et avancer sur le LMD5.

Bilan Partiel (modalités de surveillance)

Sabine Boussard indique que les partiels se sont globalement bien passés mais un incident est à déplorer. Elle raconte avoir été appelée à 21h30, le lundi soir de la semaine des partiels, à son domicile, parce que les agents de sécurité assurant une ronde avant fermeture ont surpris un étudiant caché dans le bureau des examens. Ils ont découvert que celui-ci, bénéficiaire d'un tiers-temps avec ordinateur, avait pour dessein d'insérer des documents de cours dans des dossiers cachés dans les ordinateurs à la disposition des tiers temps.

Au cours de sa garde à vue, cet étudiant a dénoncé un complice qui a été arrêté le lendemain après son épreuve ; il a été découvert sur ce dernier un jeu de clés contenant celle du bureau des examens de l'UFR et un pass du bâtiment SEGMI. Les deux étudiants ont été placés sous contrôle judiciaire, avec interdiction d'accès au campus jusqu'au 2 juin 2025, date de l'audience au tribunal.

Une plainte a été déposée pour intrusion et utilisation des ordinateurs, puis une seconde pour vol de clés et suspicion de vol d'informations.

Sur interpellation de Benoit Lecourt, Sabine Boussard précise qu'elle ne sait pas comment ils ont pu voler les clés. Elle indique qu'un travail est engagé avec Mme Salhi, cheffe du service de sécurité, en vue d'une réorganisation du service des examens et d'une sécurisation des clés.

À la demande de Benoit Lecourt, elle indique qu'elle ne sait pas si ces étudiants ont eu accès aux sujets, mais que toutes les enveloppes ont été retrouvées scellées.

Sabine Boussard indique avoir demandé à accéder au dossier pour avoir davantage d'informations.

Elsa Peskine s'interroge sur le point de savoir si l'étudiant ne se serait pas fait payer, puisqu'il introduisait des documents dans tous les ordinateurs.

Madame Valmy précise que les étudiants ne savent pas à l'avance quel ordinateur leur sera attribué si bien que rien n'indique que cela soit le cas.

Sabine Boussard précise que tous les ordinateurs ont été réinitialisés.

Sabine Boussard revient ensuite sur la question des **modalités de surveillance des partiels**. Elle rappelle qu'ils sont organisés dans le cadre du contrôle continu et relèvent de la responsabilité des enseignants en charge de la matière. Elle précise que, sachant que tous les chargés de TD ne peuvent pas être présents, l'UFR a mobilisé des surveillants pour aider les enseignants responsables. L'idée serait toutefois d'avoir le moins possible recours à des vacataires surveillants pour les partiels, parce qu'il est difficile d'en recruter et parce qu'elle souhaite que cela relève de la politique budgétaire de l'UFR. Elle souligne qu'il importe donc que les enseignants rappellent à leurs chargés de TD que la surveillance fait partie de leur mission, particulièrement les ATER et doctorants contractuels mais également les vacataires, et s'assurent de leur présence pour permettre de mieux répartir la dépense induite par le recours à des surveillants vacataires.

Jérôme Prévost-Gella s'interroge, compte tenu de la différence du nombre de contractuels dans les équipes de TD, sur l'opportunité de procéder à une répartition pour assurer la présence d'un minimum de contractuels statutaires.

Sabine Boussard indique qu'il lui semble difficile de mettre cette solution en pratique car dans les disciplines où les équipes sont importantes il peut également y avoir plusieurs amphithéâtres.

Jérôme Prévost-Gella indique que sa réflexion tient au fait qu'il a lui-même une équipe importante sans avoir besoin de tous ses chargés de TD pour ses épreuves.

Sabine Boussard revient ensuite sur la difficulté liée à la triche qui se généralise, notamment grâce au recours à des outils comme les objets connectés.

Sébastien Raimond revient sur le point précédent pour souligner qu'il est nécessaire de prendre en compte le fait que les vacataires, particulièrement avocats, renoncent à prendre en charge des TD en raison de ces contraintes. Il souligne qu'il ne faut peut-être pas trop leur en demander.

Sabine Boussard approuve, ce pourquoi elle souhaite que les choses soient remises à plat et que les enseignants sachant avoir besoin de surveillants le signalent, afin de pouvoir en bénéficier.

Ninon Maillard indique qu'il serait bon de diffuser aussi des informations sur les points sur lesquels il faut attirer l'attention des collègues s'agissant de la fraude aux examens.

Sabine Boussard indique que nombre de choses sont indiquées dans la charte des examens. Elle indique ainsi que, pour sa part, elle prévient en début d'épreuve les étudiants que tout téléphone allumé conduira à un rapport de fraude.

Sébastien Hourson indique que le protocole devrait être plus ferme : pas de portable, sac en bout de rangée, montres interdites et vérification des oreilles.

Sabine Boussard interpelle Madame Valmy pour que les horloges des amphithéâtres soient en état de fonctionnement.

Madame Valmy indique que 25 000€ ont été budgétés pour les surveillants. Elle précise que la salle des examens va être modifiée avec création d'une salle des coffres.

Elle rappelle que, s'agissant des sorties en cours d'épreuve, le principe est l'absence de sortie définitive avant un tiers de l'épreuve et l'absence de sortie temporaire avant 2h. Partant, les épreuves d'1h30 ne devraient donner lieu à aucune sortie. L'enseignant est responsable de son amphi, il peut indiquer que la sortie n'est autorisée qu'au bout de 2h.

Catherine Scheffler précise que pour les épreuves du CAPA, d'une durée de 5h, le principe est l'absence de sortie pendant 2h, puis des sorties sont possibles pour les 2h suivantes et toute sortie est définitive au cours de la dernière heure.

Sabine Boussard indique qu'elle va rappeler par mail à tous les enseignants que les personnels administratifs s'occupent seulement de l'émargement et que les enseignants sont responsables du déroulement général de l'épreuve, notamment de la gestion de la fraude et de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Madame Valmy rappelle que la charte des examens est toujours disponible dans les pochettes d'examens.

CUFR DSP – 7 janvier 2025 – Salle des actes

-Étudiants en situation de handicap (Examens)

Madame Boussard revient sur la gestion des examens pour les étudiants en situation de handicap. Elle précise que, pour les partiels, Madame Bandolo est parvenue à respecter les demi temps mais que ce sera probablement difficile en mai et impossible en session 2.

Elle indique de plus un fait nouveau s'agissant des épreuves de 5h organisées en master 2 : le service du handicap a précisé qu'un étudiant ne peut composer plus de 6h d'affilée, par suite un mi-temps est impossible pour de telles épreuves.

Elle relève pourtant que les étudiants semblent, quant à eux, s'opposer aux sujets adaptés.

Sabine Boussard indique avoir rendez-vous avec le service handicap et la médecine préventive pour évoquer toutes ces questions, notamment la motivation des avis médicaux.

Elle sollicite l'aide des associations d'étudiants pour faire comprendre aux étudiants en situation de handicap que la solution d'un examen adapté est une bonne solution.

Ninon Maillard demande quelle est la difficulté pour le sujet adapté.

Sabine Boussard indique que les étudiants ont peur de ne pas être traités de façon équitable.

Sébastien Hourson indique qu'il y a effectivement un risque, car rien ne permet de savoir si l'on ne retirera pas la partie de sujet qu'ils auraient la mieux réussie.

Mathieu Sousa-Gouveia demande si l'on ne devrait pas laisser le choix aux étudiants.

Elsa Peskine revient sur la question des examens, en rappelant qu'il a été suggéré, l'an passé, que les examens pour lesquels il y a le plus de copies soient placés en début de session. Elle demande si cela sera de nouveau possible.

Madame Valmy indique que cela été fait pour la session 2 où se posent le plus de problèmes au regard de la durée de la session. Les calendriers étant en principe reproduits, il lui semble que cela devrait pouvoir se refaire. Elle relève néanmoins la multiplication des contraintes, notamment de positionnement des examens uniquement dans le bâtiment Veil, ce qui a provoqué une tension avec les autres UFR qui n'ont pu bénéficier des salles et amphithéâtres.

Dates eCandidat : Licence, Master, IEJ, FC

Madame Valmy indique que le calendrier eCandidat est sur le drive.

Les dates pour l'université vont du 10 février au 4 juin. Les dates pour l'UFR ont été reprises quasiment à l'identique, sauf pour les M2 ; cette année, la période de candidature est du 24 mars au 24 avril. Pour la licence, ce sera du 10 mars au 6 mai.

Indiana Valmy en profite pour rappeler que pour ecandidat, le silence vaut acceptation à compter de la réception du dossier : il faudra donc que les enseignants soient très vigilants. Le SVA court dès le 24 mars. Elle relève néanmoins qu'il n'y a généralement pas de difficulté en master, du fait de la collaboration avec les responsables de scolarité, mais qu'il y en a davantage en licence. Il sera donc nécessaire d'être très vigilants.

Les dates pour les DU et l'école d'été ont été rajoutées.

Election partielle du représentant des personnels administratifs

Sabine Boussard rappelle qu'il y avait une seule candidate, Aurélie Rouget, laquelle a été élue.

Questions diverses

Elsa Peskine indique qu'il manquait avant les congés de fin d'année des micro portatifs, faute de connexion efficace dans certaines salles. Elle indique qu'il semblerait qu'un achat ait eu lieu mais qu'il ne soit pas adapté. Elle insiste sur la nécessité d'en racheter.

Franck Latty demande comment se déroule le ménage dans les bureaux et indique que, au mieux, les poubelles sont vidées, mais que la poussière n'est jamais faite.

Sabine Boussard rappelle que l'université est en litige avec la société intervenant pour le ménage, mais précise ne pas savoir davantage où en est la question.

Madame Valmy indique que l'université attendait le maximum d'informations pour étayer ces contestations mais que celles-ci n'ont pas été obtenues. Les choses sont assez floues pour l'heure.

Benoit Lecourt demande où en sont les travaux des toilettes.

Chacun indique ce qu'il en est à son étage. Le constat est fait que cela avance doucement.

Sabine Boussard clôt la séance en indiquant la tenue d'un groupe de travail LMD5 avec l'université en vue du vote d'un début de cadrage lors de la CFVU du 20 janvier. Le projet de maquette a évolué par rapport à ce qui avait été envisagé lors de l'AG.

Elle rappelle que l'AG a reconduit les groupes licence et master auxquels elle va indiquer ce qu'il en est. Il a été indiqué que, par principe, le master en Y ne serait pas possible au regard d'un recours survenu à l'université Paris Panthéon Sorbonne, à l'occasion duquel une étudiante a gagné faute d'avoir pu obtenir le master 2 de son choix. Mme Boussard indique que cela n'a pas empêché Paris Panthéon-Assas et Paris Panthéon-Sorbonne de poursuivre et qu'elle pourra l'exposer à Madame Jeleva. Il est rappelé qu'à la CFVU du 20 mars seront votés les mentions et parcours.

Franck Latty demande quelles sont les contraintes pour la licence.

Sabine Boussard indique que la contrainte de 1500h a été rappelée comme essentielle par l'université, mais qu'elle a souligné que le taux H/E de l'UFR est tel qu'elle tenait au maintien de 1500h disciplinaires, ce qui impliquerait une licence à maximum 1625h comme actuellement.

La séance est levée à 17h00